Province de Québec Municipalité de Saint-Noël 17 Février 2020

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 17 février 2020, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Johanne Gagné Marie-Pier Leblanc

MM. Gilbert Marquis Guy Gendron

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

- 1. MANDAT MRC-ROUTE DU LAC MALCOM
- 2. FACTURE AVANT-GARDE CONSTRUCTION
- 3. FACTURE MATHIEU LECLERC
- 4. ASSURANCE-ENTREPOSAGE BIENS N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ
- 5. TRAVAUX COMPENSATOIRES-JIMMY PELLETIER (212 HEURES)
- 6. VAL D'IRÈNE
- 7. PATINOIRE-CLÔTURE
- 8. PRÊT D'ÉQUIPEMENT
- 9. RQFA-ISABELLE PINARD

MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU LAC-MALCOLM, DOSSIER RIRL-2017-536

20-2020

CONSIDÉRANT Que les municipalités de Sayabec, St-Noël et St-Damase doivent

effectuer les travaux de réhabilitation de la route du Lac-Malcolm,

Dossier RIRL -2017-536;

CONSIDÉRANT Que les municipalités de Sayabec, St-Noël et St-Damase possèdent

une entente intermunicipale dans le cadre des travaux de

réhabilitation de la route du Lac Malcolm;

CONSIDÉRANT Que le dossier RIRL-2017-536 est soumis aux mesures particulières,

qui ont préséances sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL, acceptées par résolution le 23 janvier 2020, numéro de

résolution 2020-01-019;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Guy Gendron, appuyée par Marie-Pier Leblanc, il est résolu unanimement :

De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

- 1- La réalisation et le dépôt sur le SEAO de l'appel d'offres de service professionnel pour la surveillance des travaux;
- 2- Le dépôt de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux sur le SEAO;
- 3- La production d'une estimation détaillée pour fin de règlement d'emprunt;
- 4- La coordination auprès du MTQ pour l'obtention les autorisations de travaux;
- 5- L'accompagnement des municipalités, de façon générale, dans la réalisation du projet;
- 6- La réalisation de la reddition de comptes dans un délais d'un mois suivant la fin des travaux;

AVANT-GARDE CONSTRUCTION, FACTURE 288 PAIEMENT #4 RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DES LOISIRS ST-NOËL

21-2020

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé de Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

De payer la facture 288, paiement #4 de L'Avant-Garde Construction au montant de 121 493.41 \$ taxes incluses.

MATHIEU LECLERC, FACTURE #1

22-2020

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé de Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

De payer la facture #1 au montant de 120\$ pour la réparation de la déneigeuse en date du 26 janvier 2020.

ASSURANCE-ENTREPOSAGE DES BIENS N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ.

23-2020

Considérant que Univesta (Assurances) nous ont informé que l'entreposage des biens n'appartenant pas à la municipalité sont couverts 30 jours et ce, à la date de l'entreposage.

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé de M. Guy Gendron et résolu unanimement d'aviser les organismes que la municipalité de Saint-Noël ne pourra entreposer, excédant 30 jours, les biens leur appartenant.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 55.		
Daniel Carrier Maire	Manon Caron Directrice générale	_